



**MINISTRE DE LA COMMUNICATION,
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DES MEDIAS**

CABINET DU MINISTRE

ANNULATION DU MARCHE

Référence faite au Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National N° MCTIM/2/F/2023 -2024 pour la fourniture des ordinateurs portables et des ordinateurs de bureau destinés aux clubs TICs dans les écoles et sur base de l'article 192 de la loi N° 1 /01 du 29 janvier 2018 portant modification de la loi N° 1/01 du 4 février 2008 portant code des Marchés Publics, j'ai l'honneur de vous informer que le marché en objet est annulé. Cet appel d'Offres est annulé par le fait que ce marché sera effectué selon les procédures de passation des marchés groupés dont le Chef de file est l'OBR.

**LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION,
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DES MEDIAS**

Madame Léocadie NDACAYISABA. -

